

Procès-verbal de la séance du 15 décembre 2016

Présidence : Jean-Marc Cochet, Président

ORDRE DU JOUR

1. Appel.
2. Assermentation.
3. Approbation du procès-verbal du Conseil communal du 26 octobre 2016.
4. Communications du Président.
5. Communications de la Municipalité.

Rapport des commissions sur :

6. Préavis municipal N° 5/16 relatif au budget de fonctionnement pour l'exercice 2017 (*M. Pascal Iuliano, 1^{er} membre*).
7. Préavis municipal N° 6/16 relatif à la fixation d'un plafond en matière d'emprunts et de risques pour cautionnements pour la législature 2016-2021 (*M. Pascal Iuliano, 1^{er} membre*).
8. Autres informations de la Municipalité.
9. Interventions individuelles et divers.

1. Appel

A l'appel, 22 membres sur 25 sont présents. MM. Jean-Claude Deriaz, Jean-Marc Layaz et Frédy Stoll sont excusés.

2. Assermentation

M. Olivier Correvon est assermenté devant l'assemblée.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 octobre 2016

Le procès-verbal de la séance du 26 octobre 2016 est adopté à l'unanimité.

4. Communications du Président

M. Jean-Marc Cochet informe l'assemblée que deux commissions ont été nommées pour des études préalables concernant les statuts du groupement scolaire et la protection civile.

- Les dates des prochains conseils seront communiquées dès que possible par e-mail.
- Une interpellation de M. Marc-Olivier Burdet a été déposée et sera traitée dans les divers.

5. Communications de la Municipalité

M. Frédéric Rohner syndic, nous informe que pour faire suite à certaines demandes par rapport à l'installation de la fibre optique dans la commune, la Municipalité recevra EBL, notre fournisseur de réseau câblé, début 2017 pour en discuter. Des contacts ont également été pris avec Swisscom qui informe que d'ici 2020, ils pensent câbler la commune.

- *Le syndic* nous rappelle qu'une séance d'information sera organisée par rapport à la planification de la zone Chamard début 2017, mais nous annonce le gel des perspectives de développement du secteur de la Borette. En effet, ce secteur étant en frange de zone agricole, et compte tenu des exigences de la Loi sur l'aménagement du territoire (LAT), son développement ne sera pas d'actualité avant 2030, même s'il reste dans la planification AggloY et que nous n'allons pas l'oublier.

- *M. Pierre-Alain Lunardi municipal*, nous informe que suite à la convention passée avec Grandson pour bénéficier d'un agent de sécurité publique, la personne engagée en 2016 a démissionné au mois d'août. Un nouveau collaborateur vient d'être engagé et nous pourrions bénéficier de ses services dès le 1^{er} janvier 2017.

- Concernant les nouveaux statuts de la protection civile, une commission de notre conseil les a examinés et émis des remarques, tout comme d'autres communes, sur l'art. 30 des statuts, concernant le mode de financement de l'association intercommunale. La problématique est que le financement se faisait jusqu'à maintenant par rapport à l'habitant, et que dans la nouvelle mouture, il est prévu de devoir financer le 50% par rapport à l'habitant et le 50 % par l'impôt ; ceci occasionnerait une augmentation des coûts de 44% pour notre commune ! *M. Lunardi* espère donc que cette clause pourra être modifiée ! Toujours est-il que la suite du calendrier se déroulera comme prévu, et qu'un préavis en vue de l'adoption de ces statuts sera présenté au conseil avant fin juin.

- Concernant la piste de sport de 100 mètres à la grande salle, une demande de participation financière au fond du sport a été refusée, car nous n'avons pas assez de classes d'école sur notre territoire ; nous avons malgré tout fait une nouvelle demande, en appuyant que cette piste de sport serait principalement utilisée par la société de gymnastique, ce qui pourrait être accepté par le fond du sport ; affaire à suivre !

- *M. Lunardi* nous fait un petit retour sur l'assemblée générale de l'arrondissement scolaire de Grandson qui vient d'avoir lieu et ce qu'il en est principalement ressorti : élection des membres du conseil d'établissement avec l'élection de Mme Orlita Lefebvre membre de notre conseil - le besoin à moyen terme de nouvelles infrastructures sur le périmètre scolaire - les comptes 2015-2016 ont été approuvés - la révision des statuts avec trois articles étudiés par une commission du conseil (ceci dans chaque commune), avec malheureusement un article qui a été refusé par le canton, concernant les modalités de nomination du comité de direction ! Il faudra donc reconvoquer la commission pour travailler sur cet article refusé !

6. Préavis municipal N° 5/16 relatif au budget de fonctionnement pour 2017

M. Pascal Iuliano lit le rapport de la commission composée de Mmes Dominga Leuenberger, Sandra Van Olmen Ray, Elisa Mira et MM. Frédy Stoll et lui-même.

Dans ses conclusions, la commission trouve le budget réaliste et propose de l'adopter tel que présenté.

Le budget étant mis en discussion point par point, plusieurs questions sont posées :

- *M. Claude Wüthrich* : au point 21 impôts, l'augmentation des revenus est-elle structurelle ou conjoncturelle ? - Ceci provient d'une augmentation du nombre d'habitants.
- *M. Marc-Olivier Burdet* relève quant à lui, la diminution du poste « part à l'impôt des frontaliers » : - cela provient principalement de la fermeture de l'entreprise « Sequoia » avec la suppression de 48 postes de frontaliers.
- Au point 35 bâtiments, *M. Burdet* relève le montant de Fr. 50'000.-- pour l'entretien de l'Ancien collège : - il s'agit d'un montant provisionné pour des travaux de peinture sur la façade de ce bâtiment rénové.
- Au point 42 urbanisme, *M. Wüthrich* aimerait savoir quels sont les dossiers prévus : - ce sont les études pour le PDL de Chamard. Certains plans devenus vétustes doivent également être remis à jour. Tout concerne

Chamard, la partie PDL est comprise dans le plan d'investissement et la partie PPA dans le budget.

- Au point 5 instruction publique et cultes, l'augmentation des charges provient de l'augmentation des élèves.

La discussion n'étant plus utilisée, ce préavis avec un total des charges budgétées à Fr. 5'487'501.--, un total des revenus budgétés à Fr. 4'892'629.--, laissant apparaître un déficit de Fr. 594'872.--, est mis au vote et l'

Article 1 d'adopter le budget tel que présenté

est adopté à l'unanimité.

7. Préavis municipal 6/16
relatif à la fixation d'un
plafond en matière d'
emprunts et de risques
pour cautionnements pour
la législature 2016-2021

M. Pascal Iuliano lit le rapport de la commission de gestion composée des mêmes membres que précédemment. Le rapport relève que la détermination du plafond d'emprunts de Fr. 13'700'000.-- est basée sur le plan d'investissements de la Municipalité, elle est conforme aux règles et recommandations du Canton, et qu'il s'agit d'hypothèses et de projections à 5 ans, comportant des inconnues importantes concernant la marge d'autofinancement. Les investissements peuvent être également décalés dans le temps. Le conseil communal sera appelé à se prononcer en temps utile sur tous les projets.

La discussion étant ouverte, *M. Claude Wüthrich* nous fait part de son malaise avec l'état d'esprit du montant maximum. Il propose de s'auto-limiter à un montant de Fr. 10'000'000.--, afin de donner un meilleur message aux contribuables, pour le jour où nous devons relever le taux d'imposition. Suite à sa position, une discussion animée s'ensuit, où beaucoup d'avis sont donnés, tant philosophiques, qu'idéologiques et économiques. Finalement, un amendement à l'article 1 pour un plafond d'endettement à fr. 10'000'000.-- est proposé, ainsi qu'à l'article 3 pour un plafond de risques pour cautionnements et autres engagements à Fr. 5'000'000.--. Ces amendements mis au vote sont refusés par 12 NON, 5 OUI, et 3 abstentions.

Le préavis tel que présenté par la Municipalité est ensuite soumis au vote avec

Article 1 : Plafond d'endettement : **Fr. 13'700'000.**—

Article 2 : D'autoriser la Municipalité à se procurer les fonds qui lui sont nécessaires jusqu'au montant ci-dessus, sous forme d'emprunts à moyen et long terme, cela au mieux des intérêts de la Commune.

Article 3 : Plafond de risques pour cautionnements et autres engagements : **Fr. 6'800'000.**—

et est accepté avec une majorité de OUI, 4 NON et 3 abstentions.

8. Autres informations
de la Municipalité

Il n'y en n'a pas.

9. Interventions
individuelles et divers

- *M. Marc-Olivier Burdet* nous lit l'interpellation qu'il a déposée munie de 7 signatures de membres du conseil.

« Monsieur le Président,
Madame et Messieurs les municipaux,
Mesdames et Messieurs les conseillers,

Pendant la dernière conférence d'AggloY, en réponse à une question d'un élu de Grandson, Monsieur le syndic Jean-Daniel Carrard a défendu l'idée que les aménagements paysagers présents dans les projets des urbanistes n'avaient pas vocation à disparaître au moment de la réalisation, et que ce serait faire preuve de mauvais esprit que de les considérer comme de simples arguments de vente ainsi que le suggérait son interlocuteur.

Le fait que cette question ait été posée indique malgré tout que nous ne sommes pas tous convaincus que la réalité est aussi simple et qu'elle correspond toujours aux projets votés par les Conseils.

Afin de comprendre comment notre Municipalité actuelle se positionne sur ce thème, et peut-être défendre pour Montagny un point de vue en amont de décisions qui seront prises dans le futur loin de notre Conseil, les soussignés souhaitent revenir sur deux situations qui nous concernent et semblent confirmer le sentiment de notre collègue grandsonnois :

- *la disparition de la plupart des arbres en bordure de l'immeuble Gonset en Chamard,*
- *et au centre du village, la disparition des arbres sur notre place communale.*

La présente interpellation demande à la Municipalité :

Pour la première situation

- 1° *D'indiquer si les aménagements paysagers réalisés autour de l'immeuble Gonset sont conformes au PPA Chamard-les-Creux ainsi qu'au plan des aménagements paysagers relatifs à la zone, demandé à l'époque par le Canton aux propriétaires (ex Syndicat AF 28), mis à l'enquête publique et validé en 2000.*
- 2° *D'informer sur les éléments et/ou considérations qui ont finalement conduit à ne pas remplacer les arbres cités plus haut. N'y avait-il aucune autre approche possible, ou s'agissait-il d'une contrepartie et si oui à quoi ?*
- 3° *D'informer sur les arbres plantés de l'autre côté de la route en face de l'immeuble cité, sachant que la parcelle sur laquelle ils sont situés appartient au même propriétaire. Sont-ils inclus dans une éventuelle convention existante, pour en exiger le maintien ou en autoriser la suppression indépendamment du contenu du futur PDL ?*

Pour la seconde situation

- *A l'origine de la construction du nouveau bâtiment communal, les architectes avaient prévus la mise en place de 4 arbres, entre le corps principal du bâtiment et l'annexe dédiée aujourd'hui à la voirie. Ces arbres constituaient des éléments architecturaux à part entière qui*

devaient rompre la monotonie et la rigidité des structures de la place pavée. Etant ainsi placés au cœur du village, ils devaient donner l'envie de s'y arrêter, de se rencontrer ; or, pour diverses raisons ces arbres ont été supprimés.

Il apparaît aux dires de spécialistes, que les techniques de mise en œuvre des jardiniers-paysagistes permettent très facilement de faire pousser de beaux arbres sans les difficultés liées notamment aux systèmes racinaires, par des bacs spéciaux alimentés au goutte à goutte, lesquels peuvent même dépasser du niveau du sol afin d'augmenter la hauteur de la terre. Il devient alors même possible de placer des bancs entourant ces arbres, incitant à s'asseoir sous leurs frondaisons. Ne serait-il pas possible de replacer ces 4 arbres ?

Montagny-près-Yverdon, le 6 décembre 2016 ».

En réponse à ces questions, *M. Eric Stoll municipal*, indique qu'effectivement avec l'accord de la Municipalité, les bouleaux situés précédemment devant l'immeuble Gonset ont été enlevés afin de créer des places de parc. Trois arbres de la même espèce que l'autre côté de la rue ont été replantés, soit trois de moins qu'avant.

En ce qui concerne les quatre arbres supprimés sur la place du village, *M. Eric Stoll* nous fait l'historique des problèmes liés aux systèmes racinaires, ayant conduit à leurs suppressions. Si le conseil a la volonté de vouloir remettre des arbres, il y a effectivement des solutions qui existent pour éviter ces problèmes, tout en sachant qu'on ne pourra jamais mettre des grands arbres dans des bacs.

La discussion étant ouverte, *M. Philippe Meylan* étant locataire de la parcelle appartenant à Gonset en Chamard (en face du nouvel immeuble bleuté), souligne que c'est sa famille qui assume actuellement l'entretien autour des arbres de cette allée, est-ce bien normal ? *M. Eric Stoll* explique que si les trottoirs sont communaux, les bordures sont sous la responsabilité du propriétaire du terrain. Le terrain appartenant à Gonset et exploité par la famille Meylan n'accueillant actuellement pas de bâtiment, est la raison qui explique cet état de fait.

D'une manière générale concernant le territoire communal, *M. Philippe Meylan* appuie le fait, qu'il faut être bien conscient que quand on plante des arbres, il faut y porter de l'intérêt et les entretenir !

En conclusion, pour répondre clairement aux 3 points soulevés dans l'interpellation concernant la première situation, voici les réponses du syndic *M. Frédéric Rohner* :

- 1° : La réponse est oui par effet anticipé, car une nouvelle planification est en cours.
- 2° : Non, il n'y a pas eu de contre-partie.
- 3° : Les arbres plantés de l'autre côté de l'immeuble cité seront à terme également enlevés, mais d'après la nouvelle planification en cours, d'autres arbres seront plantés.

Concernant la seconde situation des 4 arbres enlevés sur la place du village, si la solution choisie a été de les remplacer par 4 bacs rappelant l'écusson de la commune, c'était par souci d'économie.

Après de longues discussions et pour finaliser cette interpellation, la résolution suivante est soumise au vote de l'assemblée :

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité apporte une attention particulière au maintien des arbres existants, tant dans le village que la zone de Chamard, ainsi qu'au futur aménagement paysager de celle-ci

et est acceptée à l'unanimité moins 2 abstentions.

- Autre proposition de *Mme Corinne Baltar* qui demande par rapport au bulletin communal, s'il serait possible à l'avenir de récapituler toutes les dates des diverses manifestations dans un agenda afin de les retrouver facilement ? - C'est effectivement envisageable.

- *Mme Sandra Van Olmen Ray* remercie M. Pierre-Alain Lunardi d'avoir organisé à l'intention de la commission de gestion, la visite du SDIS (caserne des pompiers) d'Yverdon. C'était une visite très instructive et intéressante.

- A titre de transparence, *M. Pierre-Alain Lunardi* nous informe qu'il sera candidat comme député au Grand Conseil lors des élections de 2017.

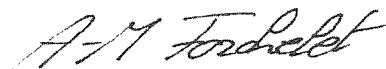
La parole n'étant plus utilisée, le Président clôt la séance à 22 heures en présentant ses meilleurs vœux pour les fêtes de fin d'année, et invite l'assemblée à partager le traditionnel souper dans la nouvelle salle de l'Ancien collège.

Le Président



Jean-Marc Cochet

La Secrétaire



Anne-Marie Forchelet